



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°3

Réunion de bureau : Lundi 8 septembre 2025

À : 17h

Présidence : M. Gilles ERMANI

Présents MME Marion SALEMME, MM. Florian BREVET, Jérôme CASCALES, Florian GONCALVES DE ARAUJO, Sébastien OURS, Victor PETIGNY, Fabrice POREE, Christopher SPADAFORA

Excusé(s) : M. Ahmed TALEB

Assiste(nt) à la séance : M. Maxime APRUZZESE et Cyril BOUREAU, C.T.R.A – Olivier GONCALVES DE ARAUJO, Agent administratif

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de **sept** jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le **22** du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur **le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs**.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **100** euros.

INFORMATIONS

La Commission a reçu ce jour, en présentiel et en visio pour certains les nouveaux arbitres en provenance d'autres Ligues afin de leur présenter le fonctionnement de la CRA Méditerranée et répondre à leurs interrogations.

Réunion plénière du 13/09 :

L'ordre du jour de la réunion plénière a été validé. Les thématiques retenues permettront de notamment d'échanger avec les CDA sur le déroulement de cette nouvelle saison.

Satisfaction du stage de rentrée 23/24 août 2025 :

Le retour d'ensemble est jugé très positif. Les participants ont particulièrement apprécié la qualité des interventions techniques et pédagogiques ainsi que leurs nouvelles dotations en équipements. Quelques points d'amélioration ont été relevés, que la C.R.A essaiera de régler sur les prochains stages.

TECHNIQUE

Désignations Coupe de France :

La commission a validé le fonctionnement pour les désignations des prochains tours. Les critères retenus visent à garantir l'équité sportive, la cohérence géographique et la valorisation des arbitres en fonction de leur catégorie d'appartenance.

La D.A a revu le contenu des examens théoriques que nous appliquerons auprès de nos arbitres promotionnels dès cette saison 2025/2026.

Stages Seniors :

Les deux sessions auront lieu les :

- 11 octobre à Aix-en-Provence pour les arbitres des Alpes, Provence et Grand Vaucluse.
- 15 novembre à Boulouris pour les arbitres Var et Côte d'Azur.

L'organisation logistique et technique est en cours de finalisation, les convocations ayant été envoyées.

Rassemblement observateurs du 20/09 :

Le programme a été validé avec une première partie en salle puis une observation terrain sur un match de N2 à Toulon.

Stage Futsal du 21/09 :

Le programme du stage et les derniers points d'organisation ont été envoyés. Les arbitres ont été informés de son contenu.

Echanges avec l'Occitanie :

La remise en place d'un partenariat d'échanges d'arbitres avec la Ligue d'Occitanie est confirmée pour cette saison 2025/2026.

Président
Gilles ERMANI

Secrétaire
Florian BREVET